



CTM du 11 février 2015

## Intervention sur le bilan indemnitaire des personnels IATSS

Monsieur le président, chers collègues

Le Sgen-CFDT se félicite que des informations nécessaires à une meilleure connaissance des pratiques en matière d'attribution du régime indemnitaire soient données par le ministère.

Nous nous interrogeons, cependant, sur la façon dont celles-ci peuvent, et doivent, être interprétées

Puisque le ministère prend la peine de distinguer les attributions données en service académique et en établissement, pourquoi avoir exclu l'administration centrale du ministère du champ des données présentées? En effet, le tableau fait apparaître des distorsions de situation qui ne manquent pas d'interroger. Autant être exhaustif dans la communication des différences que l'on fait apparaître, et qui ne manqueront pas d'interpeller les collègues concernés.

La présentation avec les moyennes, et surtout le mode de calcul retenu pour cette dernière, nous interroge également :

- faire rentrer des agents ne bénéficiant pas des primes, dont ceux en congé de longue durée, dans l'effectif, aboutit de facto à faire baisser artificiellement la moyenne. Pourquoi? N'aurait-il pas été plus conforme à la réalité de retenir la médiane, plus parlante pour les collègues concernés, et de n'inclure dans les effectifs pris en compte que ceux réellement concernés par l'attribution indemnitaire calculée
- l'ensemble des primes perçues par les personnels ne sont pas prises en compte. Les chiffres présentés ont été volontairement limités aux indemnités principales, aboutissant mécaniquement à une nouvelle minoration des chiffres présentés. Ce choix, difficilement explicable, fait afficher des montants moyens, qui peuvent de ce fait être inférieurs aux montants de référence! C'est le cas des SAENES en EPLE par exemple, avec une moyenne présentée à 4283 euros quand le montant de référence est de 4414 euros).
- sur le tableau des moyennes par catégorie -type, pourquoi avoir exclu, dans la filière ITRF, les assistants ingénieurs et les ingénieurs de recherche, qui sont pourtant cités dans le tableau précédent?

Nous nous interrogeons sur les interrogations qu'un tel document va susciter auprès des personnels, alors que dans le même temps le nouveau régime, RIFSEEP, va se mettre en place dès le 1er juillet de cette année pour les premières filières concernées? Il est évident que le différentiel, très significatif, entre les chiffres repris dans les documents présentés aujourd'hui et ceux qui ont été annoncés pour l'IFSE ne pourra manquer de susciter l'inquiétude de nombre de personnels.

Pour terminer, nous rappelons que nous souhaitons que le nouveau régime indemnitaire se mette en place dans la plus grande transparence et sommes demandeurs d'un groupe de travail sur ce sujet.

Nous attendons également que le bilan indemnitaire soit également présenté dans chaque académie.

Je vous remercie, monsieur le président, chers collègues, de votre attention.